



DECLARATION des FEDERATIONS CFTC, CGT, FO et SUD de la santé, de l'action sociale et des organismes sociaux à la Conférence salariale du 25 février 2021

LES SALARI.ES REFUSENT L'AUSTERITE ET EXIGENT UNE EGALITE DE TRAITEMENT

Aujourd'hui, le 25 février 2021, se tient la *Conférence salariale* des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif, réunissant les représentant.es de l'Administration (Direction Générale de la Cohésion Sociale, du Budget et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse), des Caisses de Sécurité Sociale, de l'Assemblée des Départements de France, des fédérations patronales (UNIFED / activités sanitaires, sociales et médico-sociales à but non lucratif ; USB / l'aide, l'accompagnement, et les soins au maintien à domicile ; UNISSS – activités sociales, médico- sociales et sanitaires) et les organisations syndicales de salarié.es.

Depuis de trop nombreuses années, **les valeurs de point conventionnelles sont gelées dans la plupart des conventions collectives ou n'augmentent que de façon extrêmement limitée.**

Conséquence de cette politique d'austérité sans précédent en matière de salaires, la hausse même modeste du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) conduit à un nouveau tassement des grilles dans les conventions collectives nationales du travail, voire à des entrées de grilles en-dessous du SMIC (!) et à une absence de réelle reconnaissance des qualifications. Pour exemple, le secteur de l'aide à domicile, l'accompagnement et les soins à domicile est particulièrement touché par les mesures d'austérité : les salarié.es concerné.es (226 000 sur le territoire national) sont en majorité des femmes (95 %) ; le salaire moyen d'un.e professionnel.le non qualifié.e reste inférieur au SMIC... Ajoutons à cela que les conditions de travail se sont particulièrement précarisées et détériorées.

L'avenant 43 qui portait sur les classifications et les rémunérations permettait de sortir tous les coefficients en-dessous du SMIC. L'Etat a refusé l'agrément de cet avenant prétextant un coût trop élevé. Pour les organisations syndicales CFTC, CGT, FO et SUD, cet avenant répondait pourtant à certains besoins et à une reconnaissance des salarié.es relevant de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile.

Acteurs de soins essentiels dans la pandémie actuelle, nos secteurs du sanitaire, du social, du médico-social et de l'aide à domicile ont été et restent encore aujourd'hui en première ligne. Au début de la crise sanitaire et sociale, les salarié.es ont souvent travaillé sans aucun moyen matériel (blouses, gants, masques...), sans moyen humain ou souvent en sous effectifs (déjà connus mais amplifiés) et ce, au détriment de leur propre santé mais angoissé.es et rongé.es par la culpabilité de pouvoir mettre en danger leur famille.

Comment le Gouvernement peut-il à ce point mépriser des salarié.es qui exercent des fonctions essentielles pour une société juste et solidaire ?

.../...
2.

La mission LAFORCADE a créé des inégalités de traitements entre salarié.es des secteurs du social et du médico-social. C'est pourquoi, **les organisations syndicales CFTC, CGT, FO et SUD exigent la transposition du complément de traitement indiciaire des 183 euros.**

Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants du Ministère et des Fédérations patronales, les Fédérations CFTC, CGT, FO et SUD de la santé privée, de l'action sociale et des organismes sociaux s'expriment ce jour auprès de vous, au nom de tout.es les salarié.s qu'elles représentent :

« Nous n'acceptons pas que nos salaires, nos garanties conventionnelles servent de variables d'ajustement pour abaisser le coût du travail, pour satisfaire les directives et injonctions du gouvernement ainsi que les exigences du patronat ».

**LES FEDERATIONS SYNDICALES SIGNATAIRES DE CETTE DECLARATION REVENDIQUENT
LA FIN DE LA RIGUEUR ET DE L'AUSTERITE, L'OBTENTION DES 183 EUROS POUR TOUS ET TOUTES
ET L'AUGMENTATION IMMEDIATE DES SALAIRES.**

Aujourd'hui, les priorités-sont :

- **L'agrément immédiat de l'avenant 43 dans le secteur de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile ;**
- **L'égalité de traitement pour tous les salarié.es et donc le versement des 183 euros à l'ensemble des salarié.es de nos secteurs ;**
- **L'augmentation générale et immédiate des salaires pour l'ensemble des salarié.es de nos secteurs, qu'elles/ils soient ou non couvert.es par une CCNT ;**
- **L'attribution de moyens nécessaires dans les établissements et services pour assurer une prise en charge de qualité des patient.es, des usagers et des familles ;**
- **L'arrêt des suppressions de postes, la création des emplois nécessaires en nombres suffisants ;**
- **La défense et l'amélioration de toutes les conventions collectives nationales du travail ;**
- **La création d'un réel Service Public de santé et d'action sociale.**

Pour défendre cela, les syndicats CFTC, CGT, FO et SUD de la santé privée et de l'action sociale, de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile appelleront l'ensemble de leurs syndicats à une journée de manifestation et de grève le jeudi 8 avril à Paris.

Ils exigent **l'ouverture immédiate par le Premier Ministre d'une négociation** pour l'extension des 183 euros à tous les salarié.es des établissements des secteurs social, médico-social, de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile, privés à but non lucratif ainsi qu'à tous les salarié.es du secteur public (qui n'en bénéficient toujours pas), ainsi que l'agrément de l'avenant 43 dans l'aide à domicile.

Paris, le 25 février 2021.

CFTC *Fédération Santé, Sociaux / Tél. 01 42 58 58 89*

CGT *Fédération des Organismes Sociaux / Tél. 01 55 82 87 01*

CGT *Fédération Santé et Action Sociale / Tél. : 01 55 82 87 49*

FO *Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée / Tél. : 01 44 01 06 11
& FO Fédération Nationale de l'Action Sociale / Tél. : 01 40 52 85 80*

SUD *Fédération Santé Sociaux / Tél. : 01 40 33 85 00*